

INTITULE DU POSTE	<p align="center"><b>Volontaire pour la gestion de la réserve naturelle des Terres australes françaises H/F</b></p> <p align="center"><b>Participation au suivi et à la gestion des mammifères introduits</b></p> <p align="center"><i>1 poste à pourvoir sur les îles Kerguelen</i></p>
CATEGORIE	NA
STATUT	Volontaire de service civique (VSC) (loi du 10/03/2010) / Aucune limite d'âge pour candidater (18 ans min.)
DIRECTION	Direction de l'environnement
LOCALISATION	Iles Kerguelen
DOMAINE(S) D'ACTIVITES	<b>Restauration écologique / Gestion espèces exotiques animales</b>
ELEMENTS DE CONTEXTE	<p>Le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) est créé par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce Territoire, inscrit à l'article 72-3 de la constitution, formé par les îles Saint-Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, la Terre Adélie et les îles Eparses (depuis 2007), est placé sous l'autorité d'un Préfet, administrateur supérieur. En plus de la responsabilité liée à l'administration du territoire, les TAAF sont également l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, de la réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses et des autres îles Eparses (Europa, Bassas da India, Juan de Nova et Tromelin) protégées par arrêté. Les TAAF mettent en place sur ces districts un modèle de gestion permettant de concilier le développement d'activités humaines raisonnées et la protection d'un patrimoine naturel d'exception. Ces territoires insulaires et les zones marines qui leurs sont associées offrent à la France une position privilégiée au niveau international pour répondre aux grands enjeux environnementaux (préservation de la biodiversité, étude du changement climatique, gestion durable des ressources marines, etc.).</p> <p>La direction de l'environnement veille et contribue à la déclinaison des politiques nationales en matière d'environnement, de climat et de préservation de la biodiversité pour l'ensemble des districts des TAAF. La direction de l'environnement se compose d'un service connaissance et suivi du patrimoine naturel, d'un service conservation et restauration des milieux naturels, d'un service appui aux politiques publiques (services placés chacun sous l'autorité d'un chef ou d'une cheffe de service), d'une cellule coordination opérationnelle des agents en charge de la gestion des réserves naturelles (sous l'autorité d'une coordinatrice), et d'une cellule appui transversal sous l'autorité immédiate du directeur.</p> <p>Dans ce cadre, la personne volontaire participe aux suivis de populations d'espèces animales introduites, à l'évaluation de l'impact de ces espèces introduites sur les écosystèmes, à la mise en œuvre des protocoles d'étude de faisabilité de régulation à large échelle et à la réalisation des opérations de gestion de ces espèces.</p> <p>Pour l'exercice de ses missions, la personne volontaire bénéficie de l'accompagnement scientifique et technique du référent thématique du siège.</p> <p>Ce volontariat est placé sous l'autorité du préfet, administrateur supérieur, et sous la responsabilité directe de la coordinatrice opérationnelle. Sur le terrain, il est placé sous l'autorité du chef de district, représentant du préfet.</p>
MISSION(S) ET ACTIVITES	<p><b><u>DESCRIPTION DES MISSIONS :</u></b></p> <p><u>Contribution à la mise en œuvre des protocoles sur le terrain :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régulation des populations de chats harets</li> <li>- Eradication de populations de rongeurs introduits</li> <li>- Régulation des populations de rennes (Kerguelen)</li> <li>- Réalisation de veille et détection des mammifères introduits</li> <li>- Contribution à la réalisation d'études d'impacts écologiques</li> </ul>

- Tests expérimentaux de méthodes de contrôle ou d'éradication des populations de mammifères introduits (volet « opérationnel » d'études de faisabilité)
- Contribution à l'analyse des risques pour les espèces non-cibles
- Saisie des données de terrain
- Appui au déploiement d'outils de saisie numériques
- Rapportage régulier aux référents thématiques
- Rédaction des rapports techniques

Contribution aux missions de la direction de l'environnement sur le district

- Sensibilisation du personnel du district à la préservation de l'environnement et au statut de réserve naturelle nationale
- Soutien au chef de district sur toutes les thématiques environnementales
- Accueil et accompagnement des personnes de passage sur l'île (touristes, marins, passagers du Marion Dufresne, plaisanciers, etc.)
- Participation aux réunions de services
- Mise en œuvre et suivi des procédures de biosécurité
- Suivi environnemental des chantiers
- Organisation des événements sur les thématiques environnementales (Fête de la Nature, Journée mondiale des zones humides, etc.)

Missions transversales:

- Elaboration collective des plannings
- Soutien aux actions réalisées dans le cadre des autres thématiques du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale
- Organisation et/ou participation aux chantiers participatifs (dépollutions, ramassage de déchets, etc.)
- Gestion des transits pédestres et mise en œuvre d'actions visant à limiter l'impact du piétinement sur la végétation
- Rédaction des comptes-rendus mensuels
- Entretien des locaux dédiés à la gestion de la réserve naturelle nationale
- Inventaires du matériel
- Participation aux tâches collectives de la base

Avant le départ en mission, la personne volontaire recevra une formation d'environ 10 jours au siège des TAAF à Saint-Pierre de La Réunion. Cette formation permet d'appréhender les éléments de contexte (collectivité des TAAF, présentation des territoires, protocoles mis en œuvre sur le terrain, bases de données, etc.) et de rencontrer l'équipe de la direction de l'Environnement basée au siège des TAAF.

**PERSONNEL A  
ENCADRER**

NA

**SPECIFICITES /  
CONTRAINTES**

Indemnisation : 1 088,82 euros nets/mois (indemnité de base + indemnité supplémentaire afférente au volontariat de service civique dans les TAAF). Poste nourri et logé.

**COMPETENCES  
REQUISES**

Bac+2 minimum

**SAVOIR FAIRE**

- Détention du permis de chasser exigée
- Expérience de travail en espace naturel protégé
- Expérience confirmée dans l'emploi d'armes à feu (chasse ou stand de tir)
- Détention de l'agrément de piéteur avec expérience de piégeage appréciées
- Détention du certificat CertiBiocide apprécié
- Connaissance des problématiques liées aux espèces animales introduites
- Expérience dans la mise en œuvre de protocoles d'étude de mammifères terrestres
- Bonne condition physique
- Maîtrise des outils informatiques usuels
- Compétences dans l'utilisation de bases de données et SIG

**SAVOIR ETRE**

- Dynamisme et motivation ;
- Sens de l'organisation et rigueur
- Sens de l'intérêt général

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'adaptation</li> <li>- Bon relationnel au sein d'un groupe</li> <li>- Aptitude à travailler en équipe et en autonomie</li> <li>- Aptitude à encadrer un groupe et à transmettre un message de sensibilisation à l'environnement</li> </ul>
<b>DUREE DE LA OU DES MISSIONS</b>	1 volontariat à pourvoir sur la période octobre 2024 – août 2025 (11 mois) – Kerguelen
<b>CONTACT</b>	Pour toute information sur les postes, merci d'adresser un mail sur la boîte <a href="mailto:coordinagentsde@taaf.fr">coordinagentsde@taaf.fr</a>

Les candidatures (lettre de motivation à l'attention de Mme la Préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises et CV détaillé) sont à adresser au service des ressources humaines à l'adresse [recrutement-environnement@taaf.fr](mailto:recrutement-environnement@taaf.fr) en mentionnant impérativement en objet du message : **CANDIDATURE VSC MAMINTRO KER RN TAF NOM, prénom**

**Date limite de candidature : 05/05/2024**